

**Justice.** Poursuivi pour des détournements, Jean-Marcel Lavergne a été condamné à quatre ans de prison ferme.

# Retour en prison pour l'administrateur de Job

**L**a préféré ne pas se rendre au tribunal hier, à 14 heures, pour entendre le jugement, comme les sept autres prévenus d'ailleurs. L'ancien administrateur judiciaire Jean-Marcel Lavergne, 54 ans, l'un des plus importants de Midi-Pyrénées dans les années quatre-vingt-dix, qui gérait alors nombre de dossiers délicats, a été condamné à quatre ans de prison ferme. Il est aussi privé de ses droits civiques pendant trois ans, il ne pourra plus jamais exercer son ancienne profession et surtout, il devra payer près de 600 000 € de dommages et intérêts, solidairement notamment avec son ex-épouse, Nathalie. Le jugement est conforme à la volonté du parquet qui avait requis cinq ans dont un avec sursis.

## « UN MILIEU DROGUÉ À L'ARGENT »

Lors du procès, fin janvier, Jean-Marcel Lavergne avait admis sans difficulté, comme lors de son interpellation en novembre 2000, les détournements considérables (évalués à 2Md€) commis alors qu'il était chargé de l'administration d'entreprises en difficulté. L'affaire avait fait alors scandale : plusieurs de ces liquidations ont marqué l'histoire d'une ville ou d'une région (Job à Toulouse, Myrys, à Limoux, Sensemat dans le Gers, etc.) Et la mise en cause d'un administrateur judiciaire avait aussi éclaboussé le petit monde de la justice commerciale toulousaine déjà sous le coup de vives critiques.



Jean-Marcel Lavergne, lors du procès fin janvier. Photo DDM.

Amer hier à l'issue du délibéré, M<sup>e</sup> Georges Catala, avocat de Jean-Marcel Lavergne, est revenu sur cet aspect de l'affaire, sans jamais, comme lors du procès, citer un nom : « L'affaire Lavergne s'inscrit dans un contexte particulier, affirme-t-il. Il paye pour les autres. »

« Je suis tombé dans un milieu drogué à l'argent, que ce soit familial ou professionnel », avait avancé l'administrateur judi-

ciaire à la barre. Dans le couple Lavergne, Madame menait grand train. « J'étais amoureux. Je n'avais jamais assez d'argent pour la garder », avait-il encore affirmé. Son ex-femme, Nathalie, 44 ans, qui vit au Gabon, a été condamnée à deux ans avec sursis et 30 000 € d'amende. Trois chefs d'entreprise ont eux écopé de peines de prison avec sursis et d'amendes de 20 000 à 30 000€.

L'ancien administrateur, qui vient de trouver un emploi en Dordogne, pourra-t-il rembourser ce que la justice lui demande ? A la barre, il avait affirmé qu'il était ruiné... Poursuivi également pour fraude fiscale, il a, dans ce volet, été condamné hier à deux ans de prison avec sursis.

Jean-Marcel Lavergne a déjà connu la prison pendant sept mois et demi. M<sup>e</sup> Catala n'a pas indiqué hier s'il ferait appel.

Jean-Noël Gros

## Le banquier monégasque relaxé

Dans cette affaire, un banquier monégasque, André Farache, a été relaxé. M<sup>e</sup> Guy Alain Lafont de Sentenac, son avocat, s'en est félicité : « Il ne connaissait pas l'activité de Lavergne à Toulouse. Il ne pouvait pas être le blanchisseur ! » L'argent détourné avait circulé via des sociétés offshore en Suisse et dans des paradis fiscaux. Lors de l'instruction, le banquier n'avait pas été mis en examen dans le cadre de la législation monégasque. Une erreur de procédure qui a pesé lors du procès. Un second banquier, Charles Henry De Cossart d'Espies, employé dans une agence toulousaine, a également été relaxé. Tout comme l'avocat toulousain Jean-Michel Cretot. Son avocat, M<sup>e</sup> Simon Cohen, promet d'ailleurs de faire du bruit car, observe-t-il, « il avait été condamné par avance disciplinairement ».